

# LES SCHÉMAS DIRECTEURS DES MOBILITÉS DOUCES

## QU'EST-CE QUE C'EST ?



**43% des déplacements des habitants du Pays de Retz font moins de 3 km :**  
 Les marges de progression sont importantes, surtout pour les déplacements "de tous les jours" : Faire ses courses, aller à l'école ou au travail, aller à la mairie ou à la Poste, se rendre à la gare TER ou à l'arrêt de car, ...

Un "Schéma Directeur des mobilités douces" permet à une collectivité de se doter d'une **"feuille de route"**, avec des actions concrètes pour inciter les habitants à trouver des alternatives aux déplacements motorisés.

Le Schéma Directeur doit s'élaborer en concertation avec TOUS les acteurs locaux.

## QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE VOIES "DOUCES" ?

<b>Voie verte</b>		
Le niveau de sécurité est optimum. Réservé à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers. Ne peut pas être appliqué à un trottoir. <i>Photo : Paimboeuf</i>		
<b>Piste sur trottoir / trottoir « mixte »</b>		
Le niveau de sécurité est plutôt bon pour les modes doux : à l'écart des véhicules. Bien garder 1,40m minimum pour les piétons et une séparation visuelle et/ou physique des modes. <i>Photo : Saint-Brévin</i>		
<b>Piste cyclable</b>		
La piste cyclable laisse les cycles à l'écart des autres voies de circulation. Le niveau de sécurité est bon. Les piétons ne circulent pas sur cette voie. <i>Photo : Bourguébus (14)</i>		

<b>Zone 30</b>		
Zone affectée à la circulation de tous les usagers, où la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes. <i>Photos: Nort-sur-Erdre (44) et Lorient (56).</i>		
<b>Zone de rencontre</b>		
Les véhicules motorisés et les cycles partagent l'espace avec le piéton. Les conflits se gèrent par un comportement de courtoisie au bénéfice des plus vulnérables. Les entrées et sorties sont signalées. <i>Photos: Rennes (35) et Paris (75)</i>		

<b>Bande cyclable</b>		
Le niveau de sécurité pour le cycle est moyen, à moins que la bande soit large et/ou de couleur différente. <i>Photo : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu</i>		
<b>Voie partagée</b>		
Le niveau de sécurité est faible : cycles et voitures sont sur la même voie. Cela impose une vitesse réduite de la voiture, une signalétique adaptée, et une bonne visibilité. <i>Photo : Rennes (35).</i>		
<b>La cvcb, « Chaussée à voie centrale banalisée » ou Chaucidou</b>		
Cet aménagement est encore en phase d'expérimentation en France. Les bandes sont ouvertes aux vélos et piétons, mais les voitures ont le droit de chevaucher ces bandes. <i>Photo : Lorient (56)</i>		

## QUELLES AUTRES ACTIONS PEUVENT ÊTRE PRÉVUES ?

quelques exemples...



Installer des stations de réparation en libre service.

Soutenir des associations locales pour l'ouverture d'ateliers-vélos.



Prêter des vélos à assistance électrique, des caddies adaptés aux vélos, ...

Organiser des événements en commun avec les habitants : fête du vélo, inauguration de nouveaux équipements, "défis-familles", ...

